

M. le PRESIDENT: Je viens de décider que personne, au cours du débat, n'a employé l'expression dont il s'agit, et par conséquent, je ne puis ordonner qu'on la retire.

L'hon. M. ROWELL: J'ai déjà cité, à titre d'exemple, un des sujets soumis au cabinet impérial de guerre. Les plans généraux de la campagne, en tant que le Gouvernement avait lieu de les étudier, et surtout ceux qui concernaient la situation dans l'Est, furent soumis au cabinet impérial de guerre.

Une autre question importante à étudier et qui fut étudiée avec le plus grand soin, ce fut celle des conditions possibles de paix. La presse a publié des articles intéressants sur la question de savoir si les ministres du Canada avaient été consultés au sujet des conditions de paix. Toute la question des conditions possibles d'après lesquelles la paix pouvait être conclue, fut soumise au cabinet impérial de guerre et étudiée avec le plus grand soin par un comité de ce cabinet. Toutes questions de ce genre furent traitées par le cabinet de guerre tant qu'il siégea.

Je ne crois pas devoir en dire davantage sur ces différents sujets. Je me bornerai à faire allusion, en terminant, au travail du cabinet de guerre. Il ne saurait y avoir de plus bel hommage en faveur des institutions britanniques et du progrès de la liberté comme nous la comprenons, que le travail du cabinet de guerre et la présence des hommes qui le composent. Il y avait là le général Smuts. Cet illustre associé du général Botha dans le commandement des troupes boers du Sud-Africain il y a à peine vingt ans, siégeait en compagnie de lord Milner—on sait les rapports qui existaient entre eux durant la guerre des Boers—et en compagnie des représentants de toutes les possessions britanniques, tous travaillant ensemble à la victoire des Alliés et à la défaite de l'armée allemande. Cela constitue un témoignage des plus frappants que l'histoire puisse offrir en faveur des libres institutions et du gouvernement constitutionnel, tels que nous les comprenons dans l'empire britannique. La présence du général Smuts et de son collègue M. Burton, du Sud-Africain, et leur participation à ces travaux au milieu de la guerre qui vient de finir, constituent un monument frappant du talent et du génie d'homme d'Etat de Henry Campbell-Bannerman qui a su doter le Sud-Africain d'un gouvernement constitutionnel en si peu de temps après la cessation des hostilités dans le sud de l'Afrique. Toute cette réunion représentait un hommage au loya-

lisme, au dévouement à la liberté et au génie politique que possède la race anglo-saxonne.

J'ai soumis une revue ou un état général de ce qui s'est passé à ces deux réunions. J'ai parlé plus longtemps que je ne m'y étais attendu, mais je crois avoir répondu à toutes les questions qu'on m'a posées, et si l'on désire de plus amples renseignements je serai heureux d'en fournir.

M. LAPOINTE (Kamouraska): J'aimerais à entendre l'honorable ministre nous expliquer quels sont les changements introduits dans nos relations constitutionnelles par la création d'un cabinet de guerre impérial. Le premier ministre a déclaré que cet événement modifiait profondément les relations entre les différentes parties de l'empire. Mon honorable ami pourrait-il dire quels sont ces changements et quel est le degré de permanence de cette institution?

L'hon. M. ROWELL: Je croyais avoir expliqué suffisamment cette question l'autre jour, mais je me rends avec plaisir à la demande de mon honorable ami, au risque de m'exposer à une répétition. Avant 1917, date de l'institution du cabinet de guerre impérial, les possessions d'outre-mer ne prenaient pas part, en réalité, aux délibérations sur les questions de politique extérieure ou celles qui se rapportaient à la guerre ou à la paix. Il est vrai qu'au cours de notre évolution constitutionnelle, notre situation a constamment progressé et que les possessions d'outre-mer ont été consultées de temps à autre; nous étions même arrivés à avoir presque carte blanche dans la négociation de nos traités de commerce. A la conférence impériale de 1911, une résolution adoptée déclarant qu'à l'avenir le gouvernement impérial, avant de conclure des traités intéressant les possessions d'outre-mer, devra se mettre en communication avec les gouvernements de ces dominions. Tout cela indique de la part des dominions un désir grandissant d'être consultés sur les questions importantes et une disposition grandissante de la part de la Grande-Bretagne d'accéder à ce désir, mais de fait, ces consultations étaient incertaines, intermittentes et non pas réellement effectives, au large sens du mot.

Depuis la constitution du cabinet impérial de guerre, sur des questions importantes comme celles que j'ai mentionnées ce soir, les ministres des dominions se réunissent autour de la même table que les représentants de la mère patrie et prennent part aux délibérations en toute liberté. Les secrets les plus intimes de la politique exté-